

**VILLE DE
KINGSEY FALLS**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une session **ORDINAIRE** tenue par le **conseil municipal**, le **5 septembre 2023** et à laquelle il y avait quorum.

**RÉSOLUTION NO 2023-200
ADOPTION DE 3 ENGAGEMENTS JEUNESSES –
RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ
AMIE DES ENFANTS (MAE)**

CONSIDÉRANT :

- 1 Les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* à la suite de l'adoption de la résolution n° 2022-250 le 7 novembre 2022 autorisant le dépôt d'un dossier de candidature;
- 2 La volonté de la municipalité de poser des actions qui favorisent le bien-être des jeunes citoyens de son territoire;
- 3 L'engagement de la municipalité à réaliser ces projets au cours de la période 2024-2026 dans le cadre de la démarche collective coordonnée par la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'APPROUVER ET DE TRANSMETTRE les 3 engagements jeunesse à la MRC d'Arthabaska d'ici le 17 octobre 2023, qui assurera le suivi afin d'obtenir la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*;

DE S'ENGAGER à poser les actions relatives aux exigences d'obtention de la reconnaissance MAE inscrites à la résolution adoptée en novembre 2022;

QUE la municipalité s'engage à réaliser les 3 engagements suivants au cours de la période 2024-2026 :

1. Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation automobile dans le secteur de l'école, aux abords du parc municipal et dans les rues;
2. Réaménager le parc municipal en y installant, entre autres, des modules d'activités pour les enfants;
- 3.- Aider la Maison des jeunes à obtenir son accréditation du gouvernement.

COPIE CONFORME émise le 7 septembre 2023



Annie Lemieux
Directrice générale et greffière